

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 9 SEPT. 2024

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 9 décembre 2024

Étaient présents : Mme Catherine LEPILLER Maire, Mrs Christophe DALLEMAGNE, Alain DUVAL 1^{er} adjoint, Philippe IHARASSARRY, Jacques LEGROS, François LEPEUPLE, Thomas LEPILLER 2^{ème} adjoint, Philippe PETIT.

Absents excusés :

M. Éric BAZET pouvoir M. Thomas LEPILLER
Mme Monique CATON pouvoir Mme LEPILLER

Absent : M. Antonio ALVES HELENO

En préambule, Madame le Maire présente au conseil Madame Déborah HAMIER dont la candidature au poste de secrétaire de mairie a retenu toute notre attention, Madame Marie-Christine KLEINHOKTZ ayant fait valoir son souhait de partir en retraite.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une délibération pour l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement pour l'année 2025 de la commune et de l'eau (Délib.).

1) Approbation du P.V. du 30 octobre 2024,

Le PV du 30 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Eure Numérique : Redevance d'occupation du domaine public (Délib.),

Madame le maire présente la délibération sur cette redevance et propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum, le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, fixe la redevance à 48,27 € x 5,6 KM = 270,31 €.

Les redevances ci-dessous de 2019 à 2023 n'ayant pas été encaissées par la commune :

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL (en €)	228,09 €	233,30 €	231,22 €	238,78 €	262,92 €

Le conseil demande à Madame le Maire d'en réclamer le recouvrement à Orange.

3) Transfert d'Immos du Sce Eaux vers la Commune (Délib.),

M. LEPEUPLE expose au Conseil que l'état des immobilisations du Sce de l'Eau contient des articles pour un montant total de 25 580,17 € HT qui concernent le budget de la commune et qu'il convient de les transférer en valeur d'origine majoré d'une TVA à 20 %. Il s'agit de :

- DEFENSE INCENDIE, 6 articles pour une somme totale de 16 898.79 € HT.
- ASSAINISSEMENT ANCIENNE MAIRIE, 5 articles pour la somme totale consolidée de 5 216.01 € HT.
- ASSAINISSEMENT ANCIENNE GARE, 4 articles pour la somme totale consolidée de 3 465.37 € HT.

Le conseil adopte à l'unanimité des présents ces transferts.

4) Durées d'amortissement des Immos transférées (Délib.).

L'amortissements des nouveaux investissements de la commune n'étant pas obligatoire, il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point.

5) Durées d'amortissement des Immos restantes Sce Eaux (Délib.).

M. LEPEUPLE propose au Conseil d'amortir les immobilisations restantes du Sce Eau comme suit :

• BATIMENTS	50 ans	sans changement
• RESEAU D'ADDUCTION	50 ans	sans changement
• DIVERS TRAVAUX	25 ans	
• RADIO RELEVE	15 ans	

Pour les durées modifiées, l'annuité de 2024 sera calculée à compter de la date d'acquisition du bien et tiendra compte des durées d'amortissements ci-dessus. Elle sera de 3 452.25 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette proposition.

6) DM budget Commune pour prise en charge des Amortissements des Immos transférées (Délib.).

Cette délibération n'est pas nécessaire puisque les amortissements de ces immobilisations transférées ne sont pas activés.

7) DM budget Eau pour l'annulation des amortissements des transferts (Délib.).

Le transfert des immobilisations comptabilisées sur le budget Eau vers le budget de la commune entraîne l'annulation des amortissements de 5 315.00 € comptabilisés en charge du budget investissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette proposition.

8) Rendement du réseau d'eau - recherche des fuites (information),

M. LEPEUPLE rappelle qu'en raison des difficultés suivantes rencontrées depuis bien avant 2020 le rendement du réseau n'était pas connu avec confiance : non facturation à Château sur Epte des consommations transitant par l'interconnexion, défaillance d'un compteur de l'interconnexion, défaillance du compteur principal.

Le rendement calculé a varié depuis 2020 entre 15 % et 132 %.

Après ces difficultés, les compteurs principaux ont été remplacés et à l'occasion de l'installation de la radio-relève de nombreux compteurs individuels vétustes ont été remplacés.

Le comptage des volumes achetés par le Sce Eau et vendus aux abonnés est devenu fiable et a permis de mesurer **un rendement du réseau à 60%**.

Par rapport à un rendement objectif de 85 %, nous perdons 3 900 m³ par an d'eau achetée et non facturée, soit une perte de 4 600 € chaque année.

Contacts avec l'Agence de l'Eau Seine – Normandie a été pris pour étudier un projet de recherche de fuites et de restauration de notre réseau qui date des années 1950. Ce projet se concrétisera probablement par un plan pluriannuel (15 à 20 ans) de travaux à financer par un emprunt.

9) Provisions pour créances douteuses (information)

M. LEPEUPLE avait présenté lors du précédent conseil la liste des provisions pour créances douteuses qu'il convenait de passer en charge de l'exploitation du budget de fonctionnement de l'eau et qui avait été adoptées à l'unanimité.

Le montant de la provision proposée pour 2024 était de **1 650 €** correspondant à des créances non recouvrées à fin 2023. Il aurait fallu provisionner une somme plus importante compte tenu des retards de paiement systématiques de certains abonnés mais le budget ne le permettait pas. Les régularisations évoquées au paragraphe 3 du PV permettent de porter cette provision pour créances douteuses à un montant de **4 160 €**.

10) Prix de l'eau et Abonnement 2025 (Délib.)

M. LEPEUPLE indique qu'en fonction des difficultés évoquées dans les deux paragraphes précédents (rendement du réseau et impayés systématiques de certains abonnés), il sera nécessaire d'augmenter le tarif de l'abonnement et du m³ d'eau facturé dès le 1^{er} semestre 2025.

Cette délibération est reportée au prochain conseil.

11) Fixation du taux de REDEVANCE PERFORMANCE RESEAU (Délib.)

M. LEPEUPLE informe le conseil que la loi de finance 2024 pour 2025 a créé une REDEVANCE PERFORMANCE décidée par le Plan d'Action National pour une Gestion Résiliente et Concertée. L'objectif de ce plan est de réduire de 10 % les prélèvements d'ici 2030 **dont 14 % pour l'eau potable**.

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est établie selon les dispositions du code de l'environnement (Art. L.213-10-5) et définie en €/m³ par chaque bassin hydrographique.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau du 21 juin 2024 et le comité de bassin Seine-Normandie du 2 juillet 2024 se sont prononcés pour la fixation des tarifs ci-après :

Le tarif en € par M3 pour l'année 2025 est de 0,085 €/m³ et pour 2026 de 0,148 €/m³.

Le conseil se prononce pour demander à notre prestataire SUEZ d'appliquer ces tarifs par 5 voix pour, 3 abstentions M. PETIT, M. IHARASSARRY et M. DALLEMAGNE et 2 voix contre M. Th. LEPILLER et son pouvoir M. BAZET.

12) Tarif de location de la Salle des Fêtes 2025 (Délib.),

Il est proposé d'apporter quelques modifications pour l'année 2025 qui serait :

Le week-end (2 jours)

Habitant de la commune.....	250 €
Extérieurs.....	500 €
Forfait Ménage.....	100 €
Caution.....	800 €

1 Journée

Habitant de la commune.....	125 €
Extérieurs.....	150 €
Forfait Ménage.....	100 €
Caution.....	800 €

Courte durée (moins de 4 heures)

Habitant de la commune.....	25 €
Extérieurs.....	45 €
Forfait Ménage.....	100 €

Entreprise (1 journée compris le ménage)	500 €
Caution.....	800 €

Location de vaisselle et couverts	1.50 € / personne
Location de barbecue	25 €
Location de vidéo projecteur	25 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, valide à l'unanimité des présents ces tarifs pour 2025.

13) Crédit d'un poste de Secrétaire de Mairie (Délib.),

Mme Marie-Christine KLEINHOLTZ a souhaité prendre sa retraite le 31/03/2025.

Pour lui succéder nous souhaitons embaucher une **secrétaire de mairie expérimentée** dans **ce poste d'une « petite commune »** avec une période de recouvrement et d'information de 2 mois (février et mars 2025).

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste de secrétaire à temps non complet pour procéder à ce recrutement. Le poste de Mme KLEINHOLTZ sera supprimé à son départ.

Nous avons publié le 5 novembre 2024 une annonce de recrutement d'un **Adjoint Administratif à l'échelon 8**, pour un temps non complet de 11 heures par semaine.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité des présents approuve cette création de poste.

14) Mise en place du compost pour les cimetières (information),

Au préalable, il est rappelé que, dans les cimetières, seules les poubelles jaunes de déchets recyclables sont dorénavant ramassées par le SYGOM et qu'il est nécessaire de mettre à

disposition un point de compostage pour les déchets végétaux. Le conseil décide que les emplacements pour les composts dans les cimetières seront près des points d'eau. M. IHARRASSARRY propose de poser les panneaux d'affichage afin de baliser les emplacements.

15) Curage des fossés (information)

M. Th. LEPILLER qui effectuera le transport de la terre, indique que l'entreprise devrait intervenir fin décembre ou début janvier.

16) Mise en place du STOP au carrefour de l'église (information)

Madame le Maire indique que la demande d'autorisation a été faite au département pour la mise en place d'un stop rue de la Vallée pour les véhicules en provenance de Château sur Epte.

17) Remblaiement de l'entrée du pré 3 rue de l'église (information)

M. Th. LEPILLER propose de prendre la terre du curage des fossés pour remblayer ce passage et protéger ainsi la buse d'une vanne du service des eaux.

18) Autorisation donnée à madame le MAIRE d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement pour l'année 2025 de la commune et de l'eau. (Délib.)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour continuer l'activité de la commune notamment au niveau de l'investissement pour des projets engagés et reportés dans le temps (l'année suivante) il y a lieu de délibérer afin de l'autoriser à engager, liquider, mandater 25 % des budgets Eau, Assainissement, Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Madame le Maire à ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER à hauteur de 25 % les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents cette proposition.

19) Questions orales.

Point sur le dossier M. & Mme BRASSEUR :

Le 09/12/2024, le bordereau de situation de la totalité des produits locaux dus à la Commune par M. & Mme BRASSEUR montre des retards de remboursement de leurs dettes ainsi que des retards de paiement des dettes courantes.

Ces faits, déjà dénoncés le mois dernier par courrier recommandé avec AR, sont de nature à interrompre le plan de surendettement dont ils bénéficient ainsi qu'il est mentionné dans cet accord et à relancer la procédure d'expulsion suspendue par ce plan.

D'ores et déjà, le conseil, à l'unanimité des présents, se prononce pour dénoncer du bail de location à l'échéance du renouvellement tacite d'aout 2027.

Un préavis de 31 mois est ainsi accordé à M. et Mme BRASSEUR.

La séance est levée à 20 H 40.